

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Titulaires d'églises paroissiales. — III Offices de l'Eglise. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Retraite sacerdotale mensuelle. — VI Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse (extraits). — VII La presse anglaise : son Jugement sur la persécution religieuse en France. — VIII Société d'une messe. — IX L'Eglise en Angleterre. — X Nouvelles religieuses. — XI Forestiers catholiques et cercles catholiques. — XII Aux prières

AU PRONE

Le dimanche, 17 février

On annonce les quatre-temps ;

On lit la lettre pastorale sur les pâques.

On récite l'Angelus debout le samedi midi pendant le carême.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 24 février

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Mathias.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 17 février

DIVERS OFFICES DE L'ÉGLISE :

L'office du premier dimanche du Carême, comme le premier dimanche de l'Avent, est l'un des plus solennels et par suite des plus privilégiés de l'année. Pour cette raison, il ne cède l'office à aucune autre, pas même au saint titulaire d'une église qui doit être transféré. Pendant les deux semaines qui ont précédé, l'Eglise nous a pénétré de l'esprit de pénitence ; maintenant elle nous exerce à la vertu de pénitence par les mortifications extérieures surtout l'abstinence et le jeûne, par la contrition véritable du cœur et l'union aux souffrances de Jésus-Christ. Le carême est l'image de la vie présente comme le temps pascal est l'image de la vie du ciel. Ici nous sommes en perpétuelle quarantaine pour nous purifier avant d'entrer dans l'éternel bonheur. Profitons, comme le souhaite l'Eglise, de ce temps si saint et si précieux.

On commence aujourd'hui la fête de S. Siméon, deuxième évêque de Jérusalem, successeur de S. Jacques le Mineur, et comme lui parent (dans l'évangile, frère selon l'expression du peuple juif) de Notre-Seigneur. Après avoir donné des preuves admirables de son zèle pour les âmes, il fut dénoncé aux persécuteurs, traîné de tribunaux en tribunaux et de supplices en supplices durant plusieurs jours. Il fut enfin condamné à mourir comme son divin Maître sur une croix. La joie qu'à 120 ans il montra à la nouvelle de sa condamnation émut profondément ses bourreaux. Il fut le dernier survivant de ceux qui avaient connu Notre-Seigneur.

DISPOSITIONS DE CES OFFICES :

Messe du 1er dimanche du Carême, *semi-double privilégié* ; 2e or. *A cunctis, 3e Omnipotens* ; préf. du Carême. — I vêpres de S. Siméon martyr, *double* (du 18 février) ; mém. du dimanche (ant. *Ecce, v. Angelis*).

Mercredi, vendredi et samedi sont les quatre-temps. Le jeûne qu'on doit y observer, et qui se confond ici avec celui du carême, a été institué par l'Eglise pour sanctifier par des œuvres de pénitence chacune des quatre saisons de l'année.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	14	FÉVRIER	— Sainte-Scholastique.
SAMEDI,	16	"	— Saint-Pierre-aux-Liens.
LUNDI,	18	"	— Hospice St-Joseph, rue Cathédrale.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 13 février, au grand-séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au grand-séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 13 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

**CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE**

(EXTRAITS)

} Archevêché de Montréal,
} le 3 février 1907.

RÈGLEMENT DU PROCHAIN CARÈME

Le règlement du prochain carême sera le même que celui des dernières années.

En vertu d'un indult du Saint-Siège, en date du 27 janvier 1903 :

1o Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas ;

2o Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas ;

3o Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas ;

4o L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner ;

5o Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande au même repas. Cette règle s'applique aux dimanches comme aux autres jours du carême.

Dans vos instructions et dans vos prênes, chers collaborateurs, veuillez insister spécialement sur le devoir pascal, l'assistance à la messe le dimanche, la tempérance, la mortification chrétienne, la communion fréquente si instamment recommandée par le Souverain-Pontife.

Bien des fidèles, aujourd'hui, semblent ne mettre aucune distinction entre la sainte quarantaine et les autres temps de l'année. Il est bon de leur rappeler la grande loi de la pénitence. Qu'ils s'abstiennent donc des théâtres, des réunions mondaines et frivoles ; qu'ils fréquentent l'église davantage et s'appliquent avec plus de ferveur à la prière. En un mot que l'esprit chrétien se montre dans toute leur vie.

Pour compenser les faveurs que le Saint-Siège leur accorde en adoucissant la loi de l'Eglise, les fidèles feront une aumône proportionnée à leurs moyens.

C'est là, il me semble un devoir auquel personne ne devrait se soustraire.

La recommandation n'est pas nouvelle, et pourtant, si j'en juge par le résultat obtenu dans tout le diocèse, un grand nombre encore ne l'ont pas observée.

Quel est celui qui, au cours du carême, ne peut pas faire une petite offrande pour les pauvres ? Si chaque catholique donnait seulement cinq sous, de quelle fortune je pourrais disposer annuellement, en faveur de tant d'œuvres qui sollicitent ma protection et ma charité !

Je vous prie donc, chers collaborateurs, de revenir plusieurs fois sur ce point afin d'encourager notre peuple dans la belle et sainte habitude de l'aumône.

Il y aura, comme les années dernières, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, un tronc destiné à recevoir les *aumônes du carême*. Ces aumônes devront être transmises à M. le chanoine Martin dans la quinzaine de Pâques.

DENIER DE SAINT-PIERRE

En publiant le compte-rendu des collectes diverses, faites l'an dernier, et de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, je tiens chers collaborateurs, à vous exprimer à vous-mêmes et à tous les fidèles du diocèse ma profonde reconnaissance.

L'importance de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre a été comprise comme elle devait l'être. J'attendais beaucoup en faveur du pape dépouillé et persécuté. Le résultat a dépassé

mes espérances. Vous en jugerez par le tableau détaillé que je mets sous vos yeux. C'est une page qui a son éloquence et que le Saint-Père verra, j'en suis sûr, avec consolation.

Il y a ça et là quelques lacunes qui s'expliquent dans une organisation encore récente, mais qui disparaîtront certainement une autre année. L'ensemble, j'aime à le répéter, est plus que satisfaisant. Dans certaines paroisses, en particulier, on a fait preuve d'une générosité que je ne saurais trop louer. Je vais pouvoir envoyer au Saint-Père douze mille piastres, ou soixante mille francs. Accomplir ainsi envers le vicaire de Jésus-Christ le devoir de la piété filiale, c'est, n'en doutons pas, attirer sur vous et toutes nos entreprises les meilleures bénédictions du ciel.

Recevez, chers collaborateurs, l'assurance de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

LA PRESSE ANGLAISE

SON JUGEMENT

Sur la persécution religieuse en France

NOUS publions avec le plus grand plaisir cette opinion de la presse anglaise, d'Angleterre, sur les injustes traitements infligés à l'Eglise catholique par le gouvernement français.

Au correspondant qui nous la communique, nous offrons nos meilleurs remerciements. Rien n'est plus propre à affermir les convictions que cette unanimité de sentiments, consignée partout et chez tous, sans différence de race et de religion.

Après cela, s'il reste encore des catholiques qui ne comprennent pas l'attitude du pape ; eh bien ! qu'ils réfléchissent et cherchent la raison de leur funeste aveuglement ! Le mal d'esprit dont ils souffrent, est en effet très grave. A eux d'y porter remède sans retard.

Laissons maintenant la parole à notre correspondant :

« Déjà une grande revue, le *Saturday Review*, avait, il y a quelques semaines, nettement pris parti pour le pape et les catholiques. Plus récemment, le *World* a emboîté le pas et protesté avec indignation contre certains faits particulièrement ignobles d'intolérance officielle. Presque en même temps, le correspondant du *Morning Post* envoyait à son journal un long article d'où le gouvernement français sortait assez maltraité.

« Outre que l'auteur déclarait la loi parfaitement inacceptable pour des catholiques, le spectacle des évêques brutalement expulsés de leurs palais, des séminaristes jetés sur le pavé sous la pluie battante, des soldats grelottants et piétinant dans la boue pour écarter les manifestants, tandis que les agents rossent sans pitié des protestataires de tout âge et de tout sexe, toutes ces scènes à la fois ridicules et violentes, ne lui ont pas semblé l'expression d'un libéralisme de bon aloi. Il l'a dit avec une franchise qui ne peut manquer d'impressionner ses lecteurs.

« Toutefois, pour l'ampleur et la clarté de l'exposé, comme pour la hauteur des vues et la sagesse des conclusions, l'article publié dans le numéro de janvier du *Nineteenth Century*, et signé du nom bien connu de M. Wilfrid Ward, laisse loin derrière lui les publications auxquelles j'ai fait allusion jusqu'ici. Je souhaiterais que ces pages fussent traduites en français et largement répandues.

« Il ne manque pas d'esprits hésitants, même chez nous, à qui ces fermes réflexions rendraient service. Les lois de sépa

ration, y est-il dit, nous sont présentées par toute la presse anglaise comme fort avantageuses à l'Eglise et au clergé ; ce n'est que par entêtement et hostilité systématique à la République que l'on refuse d'en profiter. C'est une explication. Mais rend-elle vraiment raison de tous les faits ? Car, enfin, il en reste au moins un qu'elle n'élucide pas. Des milliers de prêtres, les plus âgés et les plus besogneux, renoncent d'un cœur joyeux et unanime à leurs pensions et s'exposent à la faim plutôt que d'accepter les offres de l'Etat.

« Ce n'est pas un spectacle si banal et il pourrait faire réfléchir. On devrait se demander si, à la base de ce refus tout de même généreux, il n'y a qu'une sotte question d'amour-propre ou un problématique intérêt politique. Lorsque des hommes en si grand nombre déclarent qu'ils ont rendu à César tout ce qu'ils pouvaient légitimement lui rendre et qu'ils périront de faim plutôt que d'admettre une foi que leur conscience juge mauvaise, n'y aurait-il pas sagesse à accepter leur verdict et non celui de journalistes étrangers ignares et bien nourris ?

« Puis, après avoir insisté sur l'odieuse de la rupture du Concordat, M. Ward arrive à cette loi même de séparation. Le pape a été bien inspiré de la condamner. Il le devait aussi bien, à moins de sanctionner par une approbation tacite une législation en toute réalité schismatique. Même au point de vue politique, n'est-ce pas à lui qu'il faut donner raison contre les temporisateurs et les prudents ? Au fait, il a percé à jour les auteurs de la loi et les a contraints, bon gré, malgré, en dépit de leurs protestations menteuses, à dévoiler leur véritable plan de destruction.

« Ce n'est pas le pape qui a cherché la persécution, ce n'est pas lui qui la provoque ; mais, puisque le gouvernement l'a résolue, il lui faudra, de par la volonté du pape, l'appliquer à découvert. Qu'on se rappelle donc l'histoire de la loi sur les Congrégations. Elle ne remonte qu'à six ans.

« Ce furent alors, de la part des gouvernants les mêmes assurances de libéralisme large et tolérant, de la part de la presse anglaise les mêmes éloges à l'adresse du pouvoir comme aussi les mêmes imprécations contre les intransigeants et les révoltés qui volontairement s'exilaient.

« Et cependant bafoués, honnis, condamnés par tous, ces derniers, seuls clairvoyants, s'en allaient chercher asile au-delà de la frontière ; les religieux de bon sens se précipitaient aux portes des ministères pour y demander l'autorisation. Ils ont tout fait pour l'obtenir : ils ont fourni leurs statuts, établi scrupuleusement la liste de leurs membres, livré leur comptabilité et, après de longs mois d'attente, l'autorisation leur a été refusée. Bien plus, on s'est servi de leurs comptes pour les déjouiller plus parfaitement, et, à la tribune comme dans les journaux orduriers, on a livré, par d'odieux commentaires, leurs vénérables règles à la risée et aux insultes du public.

« Le tranquille *veto* du pape, en condamnant, dès la première heure, la loi de séparation, a garanti toutes les âmes pastorales contre de telles illusions. Briand, Clémenceau, Buisson, peuvent en écumer de rage. Il n'en reste pas moins vrai que « dénoncer leur campagne antichrétienne, manifester leur dessin de détruire le pouvoir de l'Eglise petit à petit, pouce par pouce, puis rassembler toutes les forces de cette Eglise dans l'unité parfaite du zèle et de la pauvreté apostoliques, c'était la meilleure politique, justement parce que ce n'était pas une politique.

« En terminant, M. W. Ward rend un témoignage éloquent à la discipline et à l'abnégation du clergé de France. Il lui semble certain que les vertus manifestées à l'heure actuelle par tous ces prêtres vaillants suffiront à assurer la victoire à l'Eglise. Elle sortira, sans nul doute, de la crise présente, plus influente, plus ferme et plus pure. »

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 2 février 1907.

M. l'abbé Fabien Jeannotte, ancien curé de Sainte-Mélanie, décédé le 31 du mois dernier, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 5 février 1907.

M. l'abbé Simon FRASER, du diocèse de Rimouski, décédé le 20 janvier dernier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

L'ÉGLISE EN ANGLETERRE

DANS le *Catholic Directory* pour 1907, se trouvent des chiffres qui prouvent abondamment que la sainte Église catholique a fait, durant l'année dernière, de constants progrès en Grande-Bretagne. Dans presque tous les diocèses le nombre des églises, chapelles et stations s'est maintenu tel qu'il était il y a un an ou s'est largement accru ; mais à Southwark (sud de Londres) ce chiffre s'est porté de 180 à 232. Le nombre total des églises et chapelles, en Angleterre et Galles, est actuellement de 1,703 contre 1,640 à la fin de 1905. Le nombre des prêtres s'est accru de 3,414 à 3,484 ; c'est encore le diocèse de Southwark qui détient ici le record avec une augmentation de 31 (494 contre 463). En Écosse, le nombre des prêtres est monté de 525 à 540, tandis que celui des églises, chapelles et stations n'a pas varié (373) ; il faut ajouter cependant que, dans quelques diocèses, il y a, sous ce rapport, une légère décroissance. Des 4,024

prêtres que l'on compte aujourd'hui en Grande-Bretagne, 2,636 appartiennent au clergé diocésain, et 1,388 au clergé régulier (un grand nombre de ces derniers sont des religieux français exilés). La population catholique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande est évaluée à cinq millions et demi ou cinq millions trois quarts. Si l'on y comprend l'Amérique anglaise (dont la population catholique est d'environ 2 millions 650,000 âmes), l'Afrique, l'Australie, l'Inde, et toutes les autres possessions britanniques, on arrive probablement à un total approximatif de dix millions et demi de catholiques pour tout l'empire aujourd'hui gouverné par S. M. Edouard VII.

NOUVELLES RELIGIEUSES

NOS Vénérables en cour de Rome.—Les *Analecta Ecclesiastica* de Rome, livraison de décembre 1906, nous apportent des nouvelles intéressantes au sujet de quelques-uns des nôtres, dont on s'occupe là-bas de préparer la béatification en attendant leur canonisation. La cédule annonçant les « congrégations » pour l'année 1907, porte que le 12 mars, par exemple, aura lieu « la congrégation anti-préparatoire sur les vertus » de notre Vénérable Marie de l'Incarnation, et que le 18 juin se tiendra également « la congrégation anti-préparatoire sur les vertus » de notre Vénérable Marguerite Bourgeois. En avril, le 30, on aura « la préparatoire sur les miracles » de la Vénérable Madeleine Sophie Barat — fondatrice des Dames du Sacré-Cœur — ; en novembre, le 12, ce sera « l'anti-préparatoire sur les miracles » de la Vénérable Jeanne d'Arc ; et enfin, le fondateur des Eudistes et des Sœurs du Bon-Pasteur, le Vénérable Jean Eudes, n'aura pas moins de deux « congrégations » cette année, « l'anti-préparatoire sur les miracles », le 29 janvier, et « la préparatoire sur les miracles », le 13 août.

D'autre source, nous avons appris aussi que l'on va bientôt introduire en cour de Rome le procès des prêtres français poignardés en haine de la foi « aux massacres de septembre », dits des Carmes, en 1792 à Paris. Parmi ces héros de la foi se trouve un prêtre canadien, M. l'abbé André Gresset de Saint-Sauveur.

L'Eglise songe donc toujours, en dépit des luttes qu'on lui fait partout, à augmenter le nombre de ses Bienheureux et de ses Saints. Et ce geste est plein de grandeur qui consiste à glorifier ceux que le siècle a méconnus ou égorgés. Il affirme mieux qu'une harangue, si éloquente soit-elle, que les lumières brillent toujours au ciel du Bon Dieu ! Et pour nous, peuple né d'hier, ce n'est pas sans une émotion profonde que nous voyons venir le jour où au catalogue des Saints et des Bienheureux l'Eglise inscrira les noms de quelques-uns des nôtres, d'une Vénérable Marie de l'Incarnation, d'une Vénérable Marguerite Bourgeois... Ce jour il convient d'en hâter l'approche par nos vœux et nos prières. Dans ses « procès » et ses « jugements » l'Eglise procède avec une sage lenteur, mais Dieu peut presser l'Eglise et nos prières peuvent presser Dieu.

Bénédictio de l'Eglise de Tétreaultville. — Mgr l'archevêque présidait, le dimanche 3 février, à la bénédiction de l'église paroissiale de Sainte-Claire-de-Tétreaultville. Née à peine depuis un an et demi, la nouvelle paroisse, sise entre la Longue-Pointe et la Pointe-aux-Trembles, progresse rapidement. On attend encore cent nouvelles familles au printemps. Ce seront bientôt trois cents foyers qui seront groupés là près de la nouvelle église. En août dernier, on avait posé la première pierre et, le 3 février, les fidèles ont eu la joie des belles fêtes de l'inauguration solennelle. Le matin, M. le chanoine Martin, archidiacre du diocèse, sous la direction de qui cette nouvelle vie paroissiale s'est affirmée et développée, chantait la grand'messe ; et, l'après-midi, à 3 heures, Mgr l'archevêque, après une paternelle allocution, bénissait le nou-

veau temple, placé, comme on sait, sous le vocable de Sainte-Claire. Puisse du haut du ciel la protection de la vierge d'Assise obtenir à la paroisse et à l'église nouvelles l'accroissement — *l'incrementum* — dont la bénédiction de l'évêque est le gage, mais que seul Dieu peut donner : *Ego plantavis Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit.*

Feu Mgr Stang. — La nouvelle de la mort de l'évêque de Fall River, Mgr Stang, survenue à Rochester (Minn.), le samedi 2 février, a été pour tous une bien pénible surprise. On savait sans doute que l'évêque de Fall River était gravement malade, qu'il avait dû subir une difficile opération ; mais les premières nouvelles avaient été bonnes et l'on se plaisait à espérer que la robuste constitution du prélat triompherait de l'épreuve. Dieu en a jugé autrement, et c'est lui le maître.

Né en Allemagne, au grand duché de Bade, en 1854, Mgr Stang avait surtout reçu son éducation en Belgique. Il fut professeur et aussi vice-recteur à la célèbre Université de Louvain. Venu en Amérique, dans le diocèse de Providence, il y occupa des charges importantes, fut curé de Saint-Edouard, chancelier épiscopal, directeur des Missionnaires diocésains ; puis, quand on décida l'érection du nouveau diocèse de Fall River, il en fut élu le premier évêque, exactement le 12 mars 1904, et fut sacré le 1er mai suivant. Il est mort dans la troisième année de son règne épiscopal et dans la cinquante-troisième année de son âge.

Très connu par ses ouvrages théologiques et philosophiques dans le monde des savants, l'ancien professeur de Louvain était sûrement l'une des figures les plus sympathiques de l'épiscopat américain. Il était particulièrement, ses actes comme ses paroles en font foi, l'un des meilleurs amis des Canadiens.

Aux fêtes de Notre-Dame-de-Lourdes de Fall River, dont nous parlions ici même il y a un mois, Mgr Stang avait, du'ne

façon non équivoque — notamment par sa parole française — manifesté sa bienveillance et sa sympathie à nos confrères et amis de Fall River. Les prêtres canadiens d'ailleurs, comme aussi les religieuses canadiennes, et, d'une manière générale, les paroisses canadiennes-françaises, aimaient comme un père ce bon Pasteur.

Devant la tombe qui s'ouvre tous les amis de la cause canadienne-française s'inclineront avec autant d'émotion que de respect. Mgr l'archevêque de Montréal s'est fait un devoir d'aller assister aux funérailles du regretté prélat, qui ont eu lieu le mercredi, 6 février, à Fall River.

Feu M. l'abbé F. Jeannotte. — M. l'abbé Fabien Jeannotte, ancien curé de Sainte-Mélanie (diocèse de Joliette) vient de mourir sur cette paroisse, où il vivait retiré depuis de longues années. C'était le doyen du clergé canadien. Il meurt à quatre-vingt-sept ans et dans la soixante-troisième année de son sacerdoce. Le vénérable prêtre emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu et à qui il a fait du bien. Sa vie régulière et pieuse était pour tous un sujet d'édification. On raconte de lui qu'il faisait ses délices de méditer les Saintes Ecritures, qu'il jugeait, selon un mot charmant qu'on lui attribue, pleines de distinction. En effet distinguée entre toutes est la doctrine où se pulse la sève qui alimente la vie chrétienne. M. l'abbé Jeannotte avait été ordonné par feu Mgr Bourget en 1844. Il avait, comme tant d'autres, un culte pour la mémoire du grand évêque ; et nous nous rappelons avoir vu des larmes couler des yeux de ce prêtre octogénaire, alors qu'en retraite pastorale Mgr l'archevêque évoquait les vertus et les mérites de son illustre prédécesseur. M. l'abbé Jeannotte était l'oncle de M. le chanoine Jeannotte, curé de Belœil, et le grand oncle de M. l'abbé Hogues, curé d'Acton. Ses funérailles ont eu lieu, le lundi 4 février, à Sainte-Mélanie, sous la présidence de Mgr Archambeault, évêque de Joliette.

Feu M. l'abbé N. Latraverse. — Le même jour, 4 février, à Saint-Roch-sur-Richelieu, avaient lieu, sous la présidence de M. le Grand Vicaire Guertin, de Saint-Hyacinthe, les funérailles du curé du lieu, M. l'abbé Narcisse Latraverse, enlevé après quelques semaines de maladie à l'affection de ses paroissiens, de sa famille et de ses nombreux amis. Né à Sorel, M. l'abbé Latraverse avait étudié dans sa ville natale, puis au séminaire de Montréal. Il exerça le saint ministère dans notre ville, à Notre Dame, avant de rentrer dans son diocèse, où il fut successivement curé de Saint-Armand, de Rougemont et de Saint-Roch. Il meurt à quarante-six ans, laissant le souvenir d'un prêtre zélé et d'un confrère plein d'affabilité.

Feu le Révérend Père Hilaire. — Nous avons aussi le regret d'annoncer la mort du R. Père Hilaire, gardien (supérieur local) du couvent des Franciscains, de la rue Dorchester, à Montréal.

François Sébastien Usse, en religion Frère Hilaire, était né à Cavagnac, diocèse de Saint-Flours en France, le 14 juin 1862. Le 15 août 1878 il revêtit l'habit de Saint-François, au noviciat de Pau, diocèse de Bayonne. Il recevait l'ordination sacerdotale, le 19 décembre 1885, à Downside, en Angleterre. Il avait rempli dans cette contrée les différentes charges de directeur du collège séraphique de Clevedon, de maître des Novices, de définiteur provincial ; actuellement il remplissait depuis une année et demie la fonction de supérieur ou gardien des Franciscains de Montréal.

Le cher Père laisse à tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre de la prière et de la pénitence le souvenir d'un véritable saint. C'est le mot qu'on surprenait sur toutes les lèvres à la cérémonie des funérailles, mot auquel Mgr l'archevêque a fait délicatement allusion dans la courte allocution qu'il a prononcée avant de présider à l'absoute, dans la chapelle des Franciscains, le samedi, 2 février.

« Avant de confier à la terre — disait Monseigneur — la dépouille mortelle du pieux religieux que nous pleurons, nous allons réciter ensemble les prières suprêmes que l'Eglise fait adresser à Dieu pour ses enfants : « Seigneur, donnez-lui le repos éternel ».


« Mais ne croyez-vous pas que ce vœu est déjà exaucé ? Il me semble bien, en effet, que nous sommes en présence d'une de ces morts justement appelées une naissance à la vie et au bonheur sans fin.

« Je ne ferai pas ici d'éloge funèbre. Il convient que l'humilité si chère au cœur du fidèle disciple de saint François l'accompagne jusque dans la tombe.

« Du reste, un mot est aujourd'hui sur les lèvres de ses frères et de tous ceux qui l'ont connu, et ce mot en dit plus que tous les discours.

« Profitons seulement de ces touchantes funérailles pour nous rappeler la grande leçon du Divin Maître : « Une seule chose est nécessaire : Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ». Et redisons-nous que nous ne sommes ici-bas, nous aussi, que pour une chose : devenir des saints ».

FORESTIERS CATHOLIQUES ET CERCLES CATHOLIQUES

 L y a quelques semaines passées, la Cour des Forestiers-Catholiques de Saint-Hubert (Chambly) proposait à M. Bilodeau, député provincial, organisateur de l'Ordre, de se constituer en *Cercle catholique*.

Le Bureau provincial des Forestiers-Catholiques à Montréal, consulté à ce sujet, a donné au projet *son entière approbation*.

Il n'est pas nécessaire en effet de multiplier les organisations

catholiques, lorsque les organisations actuelles peuvent arriver au même but en se modifiant légèrement.

Pour qu'une Cour de Forestiers-Catholiques se constitue en Cercle catholique, il suffit que le chapelain de la Cour organise un système de conférences mensuelles ou bi-mensuelles, sur un sujet d'intérêt national ou religieux.

Le Cercle catholique de Saint-Hubert a eu sa première conférence le 27 janvier dernier, par M. le curé, chapelain de la Cour, sur les *lois qui président à l'accroissement de la richesse*.

F. A. BAILLARGÉ, ptre.

AUX PRIERES

Mgr Stang, évêque de Fall River, décédé à Rochester.

Révérénd Père Hilaire, supérieur local du couvent des PP. Franciscains, décédé à Montréal.

M. l'abbé Fabien Jeannotte, ancien curé, décédé à Sainte-Mélanie.

M. l'abbé Narcisse Latraverse, décédé à Saint-Roch.

M. l'abbé Simon Fraser, décédé à Rimouski.

Frère Aristarque, né Jean-Baptiste Lebeltel, des Frères de l'Instruction chrétienne, décédé à Delorimier.

Sœur Marie-Adèle, née Victorine Bisson, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie-Raynald, née Bridget Kennedy, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Californie.

Mme Treflé Charpentier, décédée à Montréal.

M. J. B. Arbour, décédé à Joliette.